Procès-verbal d la 42 ième assemblée générale annuelle de l'Association Chasse et Pêche Rapides des Joachims inc. tenue sur la plateforme ZOOM le 20 mars 2021 à 13.00 h.

19 membres assistaient à cette assemblée.

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée :

Avant l'ouverture officielle de cette assemblée, le président monsieur Mario Rollin souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. Nomination du président de l'assemblée :

A.G.A-001 Prop.: Angus Maisonneuve
Sec.: Sylvain Boudreault
Que Monsieur Mario Rollin soit nommé pour présider cette assemblée.
Adoptée à majorité.
Monsieur Rollin accepte.

3. Lecture de l'avis de convocation :

Le président fait la lecture de l'avis de convocation qui inclus l'ordre du jour de cette assemblée.

A.G.A- 002 Prop.: Gilles Grenier
Sec.: Angus Maisonneuve
De considérer comme suffisant et conforme aux règlements l'avis de convocation.
Adoptée à majorité

4. Vérification du quorum :

Le président de l'assemblée souligne que le quorum est atteint car nos règlements stipulent que la présence des membres en règle ayant droit de vote constitue le quorum pour une telle assemblée.

5. Rapport du président et présentation du conseil d'administration :

Le président procède à la présentation des membres du conseil d'administration pour l'exercice financier 2019-2020 et énumère brièvement la responsabilité de chacun pour l'année qui vient de se terminée.

Conseil d'Administration		Comités
M. Mario Rollin	Président	Employés, tous les comités.
M. Eric Légaré	Vice-prési.	Projets spéciaux, délégué à la ZECO.
M. John McNamara	Directeur	Routes, ponts et accès
M. Jean-Pierre Martin	Trésorier	Trésorier et responsable du tirage annuel.

M. Daniel Bisson	Directeur	Publicité
M. Jean Prud'homme	Directeur	Environnement/Signalisation
M. Gaétan Mongeon	Directeur	Information, aménagement faunique.

6. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

A.G.A.-003 Prop. : Daniel Bisson
Sec. : Diane Daigle
Que de considérer comme suffisant et conforme aux règlements l'ordre du jour pour cette assemblée tel que présenté.

Adoptée à majorité.

7. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 9 mars 2019.

A.G.A-004 Prop.: Daniel Bisson
Sec.: Gilles Grenier
Que le procès-verbal de la 41 ième assemblée générale annuelle de l'Association Chasse et Pêche Rapides-des-Joachims tenue le 7 mars 2020 soit accepté tel que lu et sans modification.

Adoptée à majorité.

8. Présentation, lecture et approbation des états financiers au 30 novembre 2020:

Exercice financier 2019-2020

Le président de l'assemblée invite notre comptable M. Marc Mineault vérificateur - comptable à fournir aux membres présents les explications nécessaires sur les états financiers présentés.

A.G.A-005 Prop.: Gilles Grenier
Sec. : René Bernatchez
Que les états financiers pour l'année fiscale se terminant le 30 novembre 2020 soient acceptées tels que présentés.

Adoptée à majorité.

9. Nomination d'un Vérificateur-comptable :

A.G.A-006 Prop. : Daniel Bisson
Sec.: Gilles Grenier
Que la firme Marcil Lavallée soit nommée vérificateur-comptable pour l'année financière 2020-2021.

Adoptée à majorité.

10. Rapports annuels de la gestion des membres du Conseil d'Administration et du représentant du MRNF.

Le président de cette assemblée M. Rollin élabore sur le rapport annuel sur la gestion de la Zec et répondent aux questions de la salle.

Copie de ce rapport sera mis en ligne suite à l'AGA.

Le Directeur Général de la Fédération Québécoise des Gestionnaires de ZECs (FQGZ), M. François Garon s'adresse par la suite aux membres présents, expliquant le rôle de la FQGZ, l'appuie de celle-ci aux zecs face au gouvernement, l'aide que celle-ci peut apporter à la zec, financièrement et administrativement.

Par la suite, le représentant du MFFP, M. Thierry Calvé donne un rapport sur les résultats de pêche sur la zec. Une copie des résultats de pêche sur la Zec étaient disponible à l'entrée. De plus il élabore sur la qualité et la réussite de certains lacs. Il mentionne ici que le lac Pinceau ouvrira en juin prochain.

Il nous parle des différents plans de gestion :

- Plan de gestion de l'orignal, à venir pour 2022;
- Plan de gestion du dindon sauvage, possibilité de chasse à l'automne;
- Plan de gestion de l'ensemencement de nos lacs :
  - Lacs pour ensemencement.
  - Herbe aquatique envahissante.
  - Lavage des embarcations et des hydravions qui se promènent sur différents lacs et rivières.

11. Ratification des actes posés par les administrateurs depuis la dernière assemblée générale annuelle.

A.G.A.007 Prop. : Sylvain Boudreault
Sec. : Angus Maisonneuve

Que tous les actes, faits, gestes, engagements et contrats posés et\ou approuvés par les administrateurs, les officiers et le personnel, au cours de l'exercice financier 2018-2019, soient ratifiés par l'assemblée générale annuelle.

Adoptée à majorité.

12. Ajournement de l'assemblée pour l'élection:

A.G.A.-008 Prop.: Gilles Grenier
Sec.: Diane Daigle

Que l'assemblée soit ajournée pour la durée des élections.

Adoptée à majorité.

13. Elections – trois (3) postes d'administrateur à combler pour un terme de deux ans et ratification de leur élection.

En conformité avec les articles 11.01 et 11.02 des règlements généraux de notre Association, trois (3) postes d'administrateurs pour une période de deux ans et un poste pour un poste d'un an doivent être comblés lors de cette assemblée générale annuelle.

A.G.A.-009 Prop.: Mario Rollin
Sec.: Gilles Grenier

Que monsieur Daniel Bisson soit nommé président d'élection.

Adoptée à majorité.

Daniel Bisson accepte et prend le contrôle de la réunion ZOOM.

Monsieur Daniel Bisson, président d'élection informe l'assemblée des modalités à suivre pour le bon fonctionnement et déroulement des élections.

a) Chaque membre en règle se servira du bulletin officiel qui lui fut remis à la porte lors de son enregistrement.
b) Ce bulletin contient l'espace nécessaire pour l'élection de quatre (4) candidats ou candidates.
c) Au dépouillement des bulletins de vote, si un bulletin contient plus de trois noms pour le poste de directeur, ce dit bulletin sera rejeté. De plus, les quatres candidats (tes) qui auront obtenus le plus de vote seront élus pour un terme de deux ans.
d) Seuls les membres en règle de l'Association ont le droit de vote. Le ou la conjointe d'un titulaire de la carte de membre n'est pas éligible à voter ni à se présenter à un poste sur le bureau de direction.

Les personnes suivantes terminent leur mandat cette année.

Monsieur Mario Rollin
Monsieur Eric Légaré
Monsieur Jean-Pierre Martin

ELECTIONS DU 20 MARS 2021
****

Avant de procéder à la prochaine résolution, le président d'élection a le choix d'accepter cette résolution ou d'accepter d'autres nominations (normalement pour combler 4 postes, on peut accepter jusqu'à 7 ou 8 nominations, au choix du président).

Le rapport d'élection apparaît ici.

Nomination	Proposeur	Acceptation
Mario Rollin	Réjean Maisonneuve	Accepté
Eric Légaré	Denis Poulin	Accepté
Jean-Pierre Martin	Michel Prud'homme	Accepté

Sont élus par acclamation :

Pour un terme de 2 ans : Mario Rollin, Eric Légaré et Jean-Pierre Martin.

du Président Monsieur Mario Rollin
du Vice-Président Monsieur Eric Légaré
du Trésorier Monsieur Jean-Pierre Martin

14. Ré-ouverture de l'assemblée:

A.G.A.-010 Prop.: Sylvain Boudreault
Sec.: Jacques Pagé
Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adoptée à majorité.

Le président M. Mario Rollin prend son siège.

Il remercie le président d'élection ainsi que tous les membres présents pour le bon déroulement des élections**.**

15. Présentation des administrateurs nouvellement élus et ceux déjà en place :

Le Président de cette assemblée M. Mario Rollin souhaite aux nouveaux élus bonne chance dans leurs nouvelles fonctions et les assure de son entière collaboration et invite les membres présents à continuer le débat.

16. Varia :

A) Aucun varia.

17. Autres sujets :

1) Le président mentionne à l'AGA que c'était la dernière fois que l'avis de convocation était posté. A partir de l'an prochain, l'avis de convocation et l'Ordre du jour seront disponibles sur le site internet de la zec sous l'onglet approprié (AGA 2021...).

18. Levée de l'assemblée:

A.G.A.-011 Prop.: Gilles Grenier
Sec.: Sylvain Boudreault
Que l'assemblée soit levée à 16h15.

Adoptée à majorité.

Président

Directeur